Annexe n°26

Wallonie

Ville de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal fait savoir qu'il est saisi, en vertu du Code du Développement Territorial, d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SA NOVA CONSTRUCTION, représentée par M. Hallard Hugues dont les bureaux se trouvent à 8790 Waregem, Vredestraat, 53.

Le bien concerné est situé à 7000 Mons – Rue de la Raquette, Marché aux Poulets, Rue Boulengé de la Hainière, Rue Verte et cadastré 3ème Division, section G n°283E, 283F, 292S, 292V, 292W, 292/2.

Le projet consiste en : Projet DOUMONS - Modification de la programmation prévue au permis AU 3182 - Reconversion de l'ancien bâtiment Proximus et construction de deux immeubles à usage mixte (logements, kots et HoReCa) et présente les caractéristiques suivantes :

Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au Plan de Secteur ou aux normes du Guide Régional d'Urbanisme.
Article R.IV.40-1. § 1er. 1° du CoDT - la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins six niveaux ou dix-huit mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à cinquante mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes condition.
Dérogation au plan de secteur : zone de services publics et d'équipements communautaires.
Écart au schéma d'orientation local n°10 bis de Mons : zone de construction à destination publique
Écarts au Guide Régional d'Urbanisme :
- Art. 395. Façades. c) Matériaux des façades
- Art. 396. Toitures. a) Pentes - b) Matériaux
- Art. 397. Construction en zone de cours et jardins

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.
Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons, sur rendez-vous, les jours ouvrables. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante : **virginie.denardi@ville.mons.be**
Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance par téléphone : 065/40.55.70 mail : urbanisme@ville.mons.be, les 21-28/07 et 04-11-18-25/08/2026 jusqu'à 20 heures ;
Le dossier est, aussi, consultable sur le site de la Ville de Mons :
https://www.mons.be/fr/je-trouve/enquetes-publiques-et-avis-de-publication/avis-et-enquetes
L'enquête publique est ouverte le 15/07/2026 et clôturée le 31/08/2026
Ce délai est prolongé lorsque l'enquête publique ou l'annonce de projet est réalisée pendant la période du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier et lorsque le dernier jour de l'enquête publique ou de la période durant laquelle les observations et réclamations peuvent être envoyées au Collège Communal en cas d'annonce de projet est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal,

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal, Hôtel de Ville, Grand'Place, 22 à 7000 Mons

-par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquetepublique.urbanisme@ville.mons.be**

-remises en main propre à l'agent administratif d'accueil du service Urbanisme dont le bureau se trouve rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : AU/26.0289/AD/AS.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent administratif d'accueil du Service Urbanisme lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons, le 31/08/2026, à 10h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Alison SPLINGARD dont le bureau se trouve rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons.

Pour la Directrice Générale,
(s) Cécile BRULARD

Pour le Bourgmestre ,

(s) Nicolas MARTIN

Administration Communale MONS Hainaut

Christian LERICHE
Premier Directeur

Maxime POURTOIS
Premier Échevin,
En charge des Finances, de l'Urbanisme et du Patrimoine.